

Lettre de M. l'Archevêque d'Embrun à Monseigneur le cardinal de Rohan.

Monseigneur,

Je reçois la Lettre dont Votre Eminence m'a honoré du 29 juin, je ne me répandrai point en remerciements de tout ce qu'elle contient d'obligeant. Je sais depuis longtemps tout ce que je vous dois, M. & je me flatte que vous êtes persuadés de ma reconnaissance. Je commence par avouer ma stupidité. La Lettre de Votre Eminence à M. l'Evêque de Laon ne m'a fourni aucune ouverture. La Voie de recourir à S. M. Voie qui aurait toujours été selon mon cœur, m'est interdite. Toutes les fois que j'ai pris la liberté d'adresser à S. M. mes très-humbles Représentations (& je ne les ai faites en dernier lieu qu'en réponse à ses ordres) mes Lettres ont été rejetées, & m'ont attiré des duretés inconnues jusqu'à présent à tout Evêque Catholique, & peut être même aux Réfractaires les plus outrés. A la vérité cette obstacle pourrait être levé dès que vous voudrait bien, M. mettre ma cause sus Votre Protection. Mais mon affaire a deux parties, dont l'une m'est commune avec MM. de Paris et de Laon : l'autre m'est particulière. Celle qui m'est commune regarde la Juridiction de l'Eglise, son pouvoir [...] je pourrais bien à cet égard m'en reposer sur le Zèle de ces deux Prélats, & plus encore, M. sur le Votre. De la façon dont V. E. me fait l'honneur de m'écrire, je vois qu'elle ne nous laissera rien à désirer, & que la juridiction que nous tenons de J.-C. sera mise à couvert et reconnue dans tous les points. Pour mettre le comble à la Gloire Immortelle, que vous vous êtes acquises dans l'Eglise, je suis sur que le Richerisme insinué si souvent & en tant d'endroits, n'échappera ni à vos Lumières ni à vos précautions, j'attends donc avec confiance l'Evénement de la Commission sur ce chef. J'applaudirai de tout mon cœur à la Victoire que l'Eglise aura remportée sur les ennemis de sa Juridiction : Victoire, qui me sera d'autant plus chère, que nous la devons principalement à la piété de S. M. Mais un mandement de ma part, dans lequel je donnerai de justes éloges aux heureux Succès de la Commission, que V. E. me fait envisager, ne serait-il pas un Aveu, une Approbation des ENTREPRISES du Parlement, si je ne m'élevais en même-temps contre ELLES ? Je puis pour un plus grand bien, tolérer dans le Silence l'Oppression de mon Ministère, mais je ne puis l'autoriser. Serait-il juste que dans le temps qu'on laisserait subsister contre moi les Grieffs les plus offencants pour un Evêque, on voulût exiger de moi une démarche qui tournerait à mon déshonneur, & à l'avilissement de mon Ministère ? L'autre affaire qui ne regarde pas particulièrement MM. de Paris & de Laon, (quand je dis commune & particulière, ce n'est pas que toutes intéressent essentiellement la Religion, mais elles nous sont devenues plus particulières par les Entreprises, je ne crains pas de le dire, SACRILEGES du Parlement de Paris CONTRE NOS MANDEMENTS ET NOS INSTRUCTIONS PASTORALES) l'autre affaire, dis-je, c'est la Condamnation de mon Instruction contre les Ouvrages de M. l'Evêque de Montpellier. Le Parlement a fondé cette Condamnation sur ce que j'avais dit que la CONSTITUTION ACCEPTEE par le Corps Episcopal EST UNE REGLE à laquelle J.-C. veut que tout fidèle soumette la CROYANCE. M. Gilbert des Voisins a authentiquement nié cette Vérité capitale, ce qui est professer tout au moins une erreur prochaine à l'hérésie. Que S. M. ait la bonté de déclarer par un Monument public, qu'elle veut que la Constitution soit regardée par tous les ses sujets comme un Jugement dogmatique & irréformable de l'Eglise universelle, auquel tout fidèle est obligé de conformer sa croyance, ainsi que le corps des premiers Pasteurs la défini : dès lors, je me réduirai encore volontiers au silence, s'il est nécessaire pour l'avantage de l'Eglise, & je renouvellerai mes applaudissements. Vous voyez M. que dans tout ceci, je ne fais aucune mention du personnel ; je ne démentirai point l'opinion où est V. E. de ma disposition à se sacrifier au bien de la paix. Pour m'y engager, il ne sera pas besoin de rappeler les sentiments que j'ai exprimés dans mes Mandements ; je verrai même avec joie casser les Arrêts rendus contre MM. de Paris & de Laon & de subsister sans flétrissure celui qui me regarde, je digérerai dans le Silence une différence si odieuse. Grâce à Dieu, depuis longtemps je suis endurci aux humiliations & aux dégouts quoiqu'ils me soient venus le plus souvent du côté, d'où je devais moins les attendre. Je sens dans ce moment, M. tout le mal d'un éloignement aussi grand que celui où je me trouve de V. E. avec quelle effusion ne vous ouvrirais je pas mon cœur, comme il m'est arrivé dans toutes les occasions critiques de ma vie, vous verriez plus que jamais dans mon âme le pouvoir que vous avez sur moi, & le désir sincère qui m'occupe uniquement de remplir mes devoirs. Je suis &c.

D'Embrun, le 9 juillet 1731.

